

**PROCES VERBAL**  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14/03/2024**

Date de la convocation : 07/03/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 75

Conseillers représentés : 14

Total votants : 89

Le quatorze mars deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

**Présents** : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 006 NANJI Léopold , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 013 LALONDE Loïc , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 THIERION Vincent , 017 BESTEL Bernard , 019 DEGUY Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 027 CERRAJERO Eladio , 028 MEIS Michel , 030 HAULIN Eric , 032 GELHAYE Martine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 LEFORT Sylvie ( depuis 19:42:07 ) , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 043 SEMBENI Peggy , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 053 LORIN Dominique , 055 VERNEL Martine , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre ( depuis 19:57:05 ) , 058 RAULET Olivier , 059 LECLERCQ Guy , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 068 HAULIN Bertrand , 070 GROSSELIN Jacques , 074 DUMANGE Dominique , 075 GUERIN Anne Marie , 079 BERTHELEMY Mathieu , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 103 BERGERY Marie Claude , 105 CARPENTIER Dominique , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 117 LAMPSON Nadège , 120 PAYEN Françoise , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

**Ont donné procuration** : 005 CHANGE Jean-Michel (à 038 SEMBENI Anne) , 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 026 LOBIDEL Alain) , 022 DESTENAY Roland (à 019 DEGUY Bernard) , 024 DE POUILLY Jean (à 046 SINGLIT Benoît) , 029 SIGNORET Francis (à 028 MEIS Michel) , 031 LALLEMENT Séverine (à 034 CANNAUX Francis) , 067 ROUSSY Elise (à 059 LECLERCQ Guy) , 072 NICOLITCH Cédric (à 084 FLEURY Vincent) , 073 BOXEBELD Pascal (à 087 SALEZ René) , 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline) , 104 BOLY Francis (à 120 PAYEN Françoise) , 115 MACHINET Jean Baptiste (à 110 DION Valentine) , 118 LEBON Christophe (à 117 LAMPSON Nadège) , 121 RENOLLET Hubert (à 112 FESTUOT Annie) ,

**Absents/Excusés** : 003 JUILLET Bruno , 007 HULOT Christian , 008 CARRE Joël , 009 HERBAY Christelle , 016 DION Christophe , 018 MARYNS Bruno , 020 MARCHERAS Laetitia , 023 GENTY Jean Charles , 035 LAHOTTE Hervé , 037 LEFORT Sylvie ( jusqu'à 19:42:07 ) , 041 SEMBENI Alain , 044 POUCKET Eric , 047 KMITA Michaël , 050 BAUSSART Thierry , 054 VALET Bruno , 057 DEMISSY Pierre ( jusqu'à 19:57:05 ) , 064 MALVAUX André , 065 HARDY Jérôme , 066 OUDIN Denis , 069 OUDIN Hubert , 071 MARCHAND Fabrice , 076 GAVART Vincent , 077 NAUDIN Muriel , 078 RENAUX Thierry , 082 LEJEUNE Gilles , 083 FRANCAERT René , 085 DEGLAIRE Thierry , 102 BAUDART Martine , 106 CORNEVIN Barbara , 107 COLSON Pascal , 108 COURVOISIER Frédéric , 109 DESGEORGES Marc , 113 GODART Olivier , 116 LAIES Benoît , 119 LESUEUR Patricia ,

**Personnel communautaire présent :** M. Fabien COURTOIS, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, Mme Amandine TEIXEIRA, cheffe du service Finances, Mme Clémence BREHAUX, secrétaire de Direction et M. Gautier BOURGAIN, Technicien informatique.



M. le Président remercie les membres du Conseil communautaire de leur présence.



Désignation des préposés aux micros : MM Désiré NANJI et Christophe MANCEAUX  
Désignation du secrétaire de séance : M. Thierry MACHINET



## POINTS INFORMATIFS

→ Décisions prises par le Bureau du 22/02/2024 par délégation du Conseil communautaire

### 1) **ADMINISTRATION GENERALE :**

- a. Approbation du procès-verbal de la séance du Bureau du 21/12/2023
- b. Approbation de la convention de partenariat avec l'association Cultures du Cœur

### 2) **HABITAT**

- a. Dispositif Toitures/Façades : Attribution de subventions 4 587,32 € pour 3 bénéficiaires
- b. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : Attribution d'une subvention de 2 034 €
- c. Engagement rectificatif d'attribution de subvention dans le cadre de l'OPAH Sud-Ardenne : 3 338 € sont accordés au lieu de 3 028 € au profit d'un bénéficiaire
- d. Fonds commun pour l'aide à la rénovation du patrimoine bâti ancien : Attribution de subventions d'un montant total de 11 362.16 € pour 4 dossiers
- e. Renouvellement de l'adhésion à l'Agence Locale de l'Energie en 2024

### 3) **SERVICES A LA PERSONNE**

- a. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens 2024 avec l'association FJEPCS La Passerelle – Montant de 115 000 €
- b. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) – Montant de 700 €
- c. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec l'association France Victimes 08 – Montant de 1 000 €
- d. Approbation de la convention d'objectifs et de moyens avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF) - Montant de 1 500 €
- e. Dispositif de soutien aux activités de services à la personne : Attribution d'une subvention de 150 € au profit d'un bénéficiaire

### 4) **SPORT / CULTURE**

- a. Approbation du protocole transactionnel avec Prestalis, gestionnaire du centre aquatique, pour l'exercice 2022 – indemnité de 68 534 € HT

- b. Attribution de subventions ponctuelles aux associations : 2 900 € pour 2 dossiers
- c. Dispositif de Soutien aux projets pédagogiques : Attribution d'une aide de 1 820 € au SIVOM du Chesne / Briouilles sur Bar
- d. Approbation de la convention de moyens 2024 à l'association Ombres des Soirs – Montant de 8000 €

**5) DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :**

- a. Approbation de la convention d'attribution de moyens avec l'URCA / CERFE pour l'année 2024 : subvention de 30 000 €
- b. Approbation de la convention d'attribution de moyens 2024 à la Maison de la Nature de Boulton-aux-Bois : subvention de 32 905 €
- c. Approbation de la convention d'attribution de moyens à l'association La Routourne : subvention de 12 800 €
- d. Dispositif d'accompagnement des communes et associations foncières de la Vallée de la Bar à la gestion des impacts de la présence du Castor d'Europe : Attribution d'une subvention de 289.44 € à la commune de Briquenay
- e. Dispositif de soutien aux projets des TPE : Attribution de subventions pour un montant total de 6 379 € au profit de deux entreprises

**6) DECHETS MENAGERS :** Approbation de la convention de partenariat avec l'association Bell'Occas pour l'expérimentation du réemploi en déchèterie de Vouziers

**7) RESSOURCES HUMAINES :** Création des emplois non permanents pour les besoins saisonniers

**POINTS DELIBERATIFS**

**1) ADMINISTRATION GENERALE :** Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire du 08/02/2024

M. Pierre POTRON demande la modification du procès-verbal consistant à ajouter la question qu'il a posée en fin de séance (P.17) : « Pourrions-nous avoir la possibilité de procéder à une étude comparative complète concernant le tri sélectif ? Étude comparative portant sur l'apport volontaire d'un côté et le ramassage au porte-à-porte de l'autre ? »

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE par 83 voix POUR, 3 ABSTENTIONS (015 THIERION Vincent , 039 LAMBLOT Laurent , 074 DUMANGE Dominique et 1 personne ne prend pas part au vote (110 DION Valentine) le procès-verbal de la séance du 08/02/2024 avec la modification demandée.**

## 2) FINANCES

### a) Information sur les indemnités des élus en 2023

M. Benoit SINGLIT précise que la logique de transparence annoncée dans la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 instaure une nouvelle exigence. En effet, l'article L.2123-24-1-1 du CGCT dispose que « chaque année, les EPCI établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil communautaire, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés ». Ce document doit être communiqué aux conseillers communautaires avant l'examen du budget.

L'état annuel doit présenter les indemnités de toutes natures que reçoivent les élus siégeant dans leur organe délibérant, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées.

L'état récapitulatif est établi annuellement. Il n'est pas prévu qu'il donne lieu à débat, ni à délibération.

<b>ELUS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARGONNE ARDENNAISE</b>			
<b>INDEMNITES BRUTES + FRAIS DE DEPLACEMENTS POUR L'ANNEE 2023</b>			
<b>NOM PRENOM ELUS</b>	<b>FONCTIONS</b>	<b>INDEMNITES BRUTES 2023 EN €</b>	<b>REMBOURSEMENT FRAIS DE DEPLACEMENT 2023 EN €</b>
ANDREY Danielle	Vice-Présidente	8 531.58	15.80
CANIVENQ Roland	Vice-Président	8 531.58	
DUGARD Yann	Vice-Président	8 531.58	
FLEURY Vincent	Vice-Président	8 531.58	
LAURENT CHAUVET Pierre	Vice-Président	8 531.58	
MANCEAUX Christophe	Vice-Président	8 531.58	
NANJI Léopold Désiré	Vice-Président	8 531.58	
SINGLIT Benoît	Président	20 168.28	
<b>TOTAUX</b>		<b>79 889.34</b>	<b>15.80</b>

Pour rappel en 2022 : 77 953.86 et 219.52 €

### b) Débat d'orientations budgétaires

Un débat doit avoir lieu au sein du conseil communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice, ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci, et dans les conditions fixées par le règlement intérieur, prévu à l'article L. 2121-8.

En conséquence, les éléments permettant d'engager ce débat d'orientations budgétaires préalablement au vote du budget ont été fournis en annexes de la note explicative de synthèse transmise à l'ensemble des conseillers communautaires.

La commission finances a examiné ce dossier lors de sa séance du 28 février 2024.

M. Fabien COURTOIS en fait la présentation des éléments rétrospectifs :

Résultat de l'exercice 2023		
CA estimé 2023	Fonctionnement	Investissement
Recettes	9 612 913,13 €	1 745 491,13 €
Dépenses	8 750 454,06 €	1 979 278,19 €
Résultat	862 459,07 €	-233 787,06 €

Résultat cumulé à l'issue de l'exercice 2023		
CA estimé 2023	Fonctionnement	Investissement
Résultat	7 350 027,09 €	1 284 363,33 €
	<b>8 634 390,42 €</b>	

Rappel résultat 2022	<b>8 005 718,41 €</b>
----------------------	-----------------------

Le résultat cumulé, prévisionnel, est de 8 634 390.42€, il est en augmentation par rapport à l'année 2022, la situation financière est correcte et confortable.

<i>Comptes administratifs</i>	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de gestion (a)	7 360 427 €	8 131 673 €	8 127 039 €	8 855 419 €	9 484 924 €
<i>Evol</i>		10%	0%	9%	7%
Dépenses de gestion (b)	6 624 066 €	7 274 640 €	7 437 121 €	7 356 552 €	8 093 894 €
<i>Evol</i>		10%	2%	-1%	10%
<b>Epargne de gestion (c=a-b)</b>	<b>736 361 €</b>	<b>857 033 €</b>	<b>689 918 €</b>	<b>1 498 867 €</b>	<b>1 391 030 €</b>
<b>Résultat financier (d)</b>	<b>-19 447 €</b>	<b>-14 676 €</b>	<b>-11 393 €</b>	<b>-15 690 €</b>	<b>-11 824 €</b>
<b>Résultat exceptionnel (e)</b>	<b>7 410 €</b>	<b>-18 730 €</b>	<b>21 025 €</b>	<b>13 763 €</b>	<b>-32 948 €</b>
<b>Epargne brute (CAF) (f=c+d+e)</b>	<b>724 324 €</b>	<b>823 627 €</b>	<b>699 550 €</b>	<b>1 496 940 €</b>	<b>1 346 258 €</b>
CAF courante (f-e)	716 914 €	842 357 €	678 525 €	1 483 177 €	1 379 206 €
Remboursement du capital de la dette (g)	115 847 €	101 497 €	69 653 €	179 103 €	184 033 €
<b>Epargne nette (CAF nette) (h=f-g)</b>	<b>608 477 €</b>	<b>722 130 €</b>	<b>629 897 €</b>	<b>1 317 837 €</b>	<b>1 162 224 €</b>

Il faut retenir que la progression des recettes est principalement due à la revalorisation des bases (+7.1 %) et au retour du FPIC (317 000€) que l'ensemble du bloc communal avait perdu. Ces recettes n'avaient pas intégrées aux prévisions 2023.

Les dépenses ont évolué plus vite que les recettes : la hausse des coûts de personnel (recrutements, décisions gouvernementales, remplacements ...) et l'équilibre des budgets annexes (piscine, PAD) en sont la conséquence.

Il est à noter une baisse du chapitre 11 (charges courantes) de 160 000 €.

→ **Focus sur les effectifs** : 134 agents ont eu un contrat de travail au cours de l'année 2023 :

En 2022 : 103,42 ETP (équivalent temps plein)

En 2023 : 113,08 ETP

- ETP administratifs et techniques : 96 (+ 8 par rapport à 2022)
- ETP du Parc Argonne Découverte : 7 (+0,4)
- ETP du service des Déchets Ménagers : 10 (+1,20)

Le reste de l'augmentation a été alimenté par :

- L'impact grandissant de la gestion des arrêts des agents puisque dans une part notable de cas, l'arrêt nécessite un remplacement et cela contribue à accentuer le coût global des services : coût net 2023 : 135 000 €
- La revalorisation du point d'indice des agents au 1er juillet 2023 qui représente un impact de 130 000 € sur le budget global de la Communauté de communes.
- L'impact des avancements de carrières : 15 000 € en 2023
- L'impact de renégociations salariales lors des renouvellements de contrat : 26 000 € (sujet particulièrement complexe dans un contexte d'offre et de demande assez tendu localement sur certains métiers, avec de vraies inquiétudes d'avenir sur les postes administratifs)
- L'impact financier non négligeable de certains tuilages de postes, nécessaires, en cours d'année (double portage d'un même poste sur des périodes allant de 2 à 4 mois)

Masse salariale par budget :

	Dépenses		
	Réel 2023	Projection 2024	
BG	3 958 780,92 €	4 482 520,01 €	13,23%
PAD	408 438,54 €	547 627,99 €	34,08%
DEME	374 126,06 €	455 827,74 €	21,84%
<b>TOTAL</b>	<b>4 741 345,52 €</b>	<b>5 485 975,74 €</b>	<b>15,71%</b>

Pour 2024, la projection intègre une réduction du nombre des recrutements (1 à 3 postes selon validation).

Dans le cadre de son plan de développement, le Parc Argonne Découverte prévoit également le renforcement de ses effectifs saisonniers, lié à l'allongement de la durée de l'ouverture du parc et à la mise en place de nouvelles animations.

Enfin, une réflexion a été entamée sur le renforcement des postes d'opérateurs en déchèterie, au regard des évolutions à l'œuvre dans la gestion de ces équipements.

Par ailleurs, comme cela a été indiqué précédemment, l'effet « année pleine » des renforts 2023 s'appliquera sur 2024 et le point d'indice a été revalorisé de 5 points au 1er janvier 2024. De plus, la prime « pouvoir d'achat » a également été versée sur l'exercice 2024.

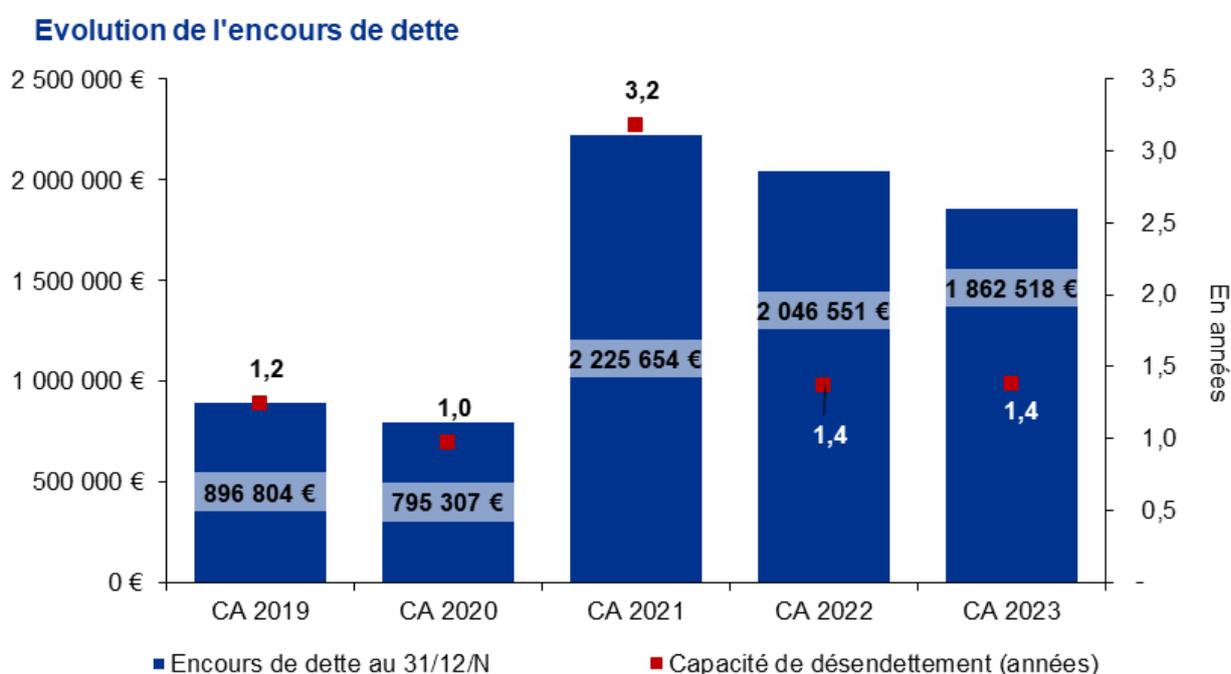
Dans le cadre des services mutualisés, la refacturation 2023 à la commune de Vouziers est de 2 414 000 €, en progression de 10% (+ 227 000 €). Pour 2024, elle est évaluée entre 200 000 € et 300 000 € (selon les recrutements d'effectifs, aléas en cours d'année...).

→ **Focus sur les contributions aux organismes tiers et les aides volontaires de la communauté de communes**

2 400 000 € de contributions et de subventions sont versés aux organismes tiers (associations, autres collectivités, organismes publics ou parapublics...), soit 29% des dépenses de gestion + 551 000 € au titre des dispositifs d'aide aux habitants, aux entreprises et aux associations (par le biais de conventions cadre et de moyens notamment) sont distribués.

TOTAL = 36 % des dépenses consacrées au soutien d'organismes réalisant des prestations, des actions, des animations sur le territoire + soutien aux habitants et entreprises du territoire

En 2024, cela va encore augmenter du fait des décisions d'ores et déjà prises depuis le début de l'année.



La capacité de désendettement est de 1.4 ans ce qui reste très bon, loin des seuils d'alerte.

→ **La situation du budget général à l'issue de l'exercice 2023**

- Fonds de roulement : **8 634 056 €** (8 005 384 € en 2022)
- Epargne de gestion : **1 391 030 €** (1 498 867€ en 2022)
- Epargne brute : **1 346 258 €** (1 496 940 € en 2022)
- Epargne nette : **1 162 224 €** (1 317 837 € en 2022)
- Taux de CAF : **14%** (17% en 2022) ; il est recommandé d'être en dessous de 10%
- Capacité de désendettement : **1,4 années** (1,4 années en 2022)
- Encours de dette / RFF (tx d'endettement) : **20 %** (23 % en 2022)
- Fonds de roulement par j/dépense : **389 jours** (397 jours en 2022) ; Il faut 30 à 40 jours pour ne pas être dans le rouge

→ **Focus sur le Parc Argonne Découverte**

Les élus de la commission des Finances ont demandé un tableau de bord financier qui sera actualisé autant de fois que possible :

TABLEAU DE BORD FINANCIER										
	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Chiffre d'affaire	550 732 €	716 070 €	468 815 €	312 338 €	605 421 €	647 695 €	815 000 €	913 000 €	1 020 000 €	- €
Valeur ajoutée	259 742 €	354 536 €	181 973 €	37 823 €	261 067 €	199 570 €	333 431 €	406 800 €	513 676 €	- €
<b>Excédent brut d'exploitation</b>	<b>- 96 381 €</b>	<b>- 31 222 €</b>	<b>- 122 909 €</b>	<b>- 346 676 €</b>	<b>- 164 984 €</b>	<b>- 208 868 €</b>	<b>- 140 261 €</b>	<b>- 101 102 €</b>	<b>- 29 464 €</b>	- €
Résultat net	- 299 052 €	- 210 620 €	- 345 974 €	- 452 056 €	- 235 128 €	- 249 663 €	- 213 821 €	- 208 673 €	- 170 810 €	- €
Extinction dette (au 31/12)						288 076 €	150 871 €	41 152 €	- €	
Dotations aux amortissements						254 175 €	230 402 €	217 661 €	199 308 €	172 381 €
Amortissement des subventions						219 019 €	178 105 €	131 009 €	80 438 €	70 312 €
Investissements (HT hors subv.)							424 000 €	525 000 €	394 900 €	- €
Subventions							254 000 €	345 000 €	185 000 €	- €
Reste à charge sur le HT							170 000 €	180 000 €	209 900 €	- €

M. le Président précise que ces chiffres ont été travaillés sur la base de la comptabilité privée pour plus de visibilité avec le Cabinet MENART de Vouziers qui suit le PAD.

→ Focus sur le budget de la piscine

Comptes administratifs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de gestion (a)	852 024 €	972 864 €	684 365 €	590 989 €	754 585 €
Evol		14%	-30%	-14%	28%
Dépenses de gestion (b)	5 192 €	7 257 €	2 037 €	15 792 €	6 168 €
Evol		40%	-72%	675%	-61%
<b>Epargne de gestion (c=a-b)</b>	<b>846 832 €</b>	<b>965 607 €</b>	<b>682 328 €</b>	<b>575 197 €</b>	<b>748 418 €</b>
Résultat financier (d)	-73 017 €	-67 976 €	-63 298 €	-58 481 €	-53 520 €
Résultat exceptionnel (e)	-565 350 €	-688 375 €	-439 138 €	-334 638 €	-520 625 €
<b>Epargne brute (CAF) (f=c+d+e)</b>	<b>208 465 €</b>	<b>209 256 €</b>	<b>179 892 €</b>	<b>182 078 €</b>	<b>174 273 €</b>
Remboursement du capital de la dette (g)	269 921 €	274 252 €	279 317 €	283 922 €	290 275 €
<b>Epargne nette (CAF nette) (h=f-g)</b>	<b>-61 456 €</b>	<b>-64 996 €</b>	<b>-99 425 €</b>	<b>-101 844 €</b>	<b>-116 002 €</b>

Prise en charge du déficit : 748 335 €

Prestalis : 423 985 €

Il y a toujours une année de décalage, en 2024 la collectivité aura l'impact de l'année 2023.

M. Frédéric MATHIAS demande ce que signifie la prise en charge du déficit de 748 335€ :

Les 748 335 € correspondent bien au versement du budget général vers le budget annexe de la piscine pour équilibrer la section de fonctionnement, comme cela se pratique depuis la création de ce budget annexe. Ce chiffre sera définitif lorsqu'il sera validé par le comptable public avec le compte de gestion. Les articles couverts par le virement sont : le chapitre 11 ; le chapitre 65 ; le chapitre 66 et le chapitre 67.

Il est précisé par ailleurs que la section d'investissement demeure, elle, déficitaire, comme sur les exercices précédents.

→ Focus sur le budget Déchets Ménagers

Comptes administratifs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
Recettes de gestion (a)	2 044 584 €	1 975 160 €	2 011 646 €	2 379 509 €	2 532 700 €
Evol		-3%	2%	18%	6%
Dépenses de gestion (b)	1 880 347 €	1 898 255 €	2 039 346 €	2 180 158 €	2 502 543 €
Evol		1%	7%	7%	15%
<b>Épargne de gestion (c=a-b)</b>	<b>164 237 €</b>	<b>76 905 €</b>	<b>-27 700 €</b>	<b>199 351 €</b>	<b>30 157 €</b>
Résultat financier (d)	-7 211 €	-6 216 €	-5 184 €	-203 €	-6 904 €
Résultat exceptionnel (e)	-15 638 €	-37 742 €	-18 990 €	29 726 €	15 631 €
<b>Épargne brute (CAF) (f=c+d+e)</b>	<b>141 388 €</b>	<b>32 947 €</b>	<b>-51 874 €</b>	<b>228 874 €</b>	<b>38 884 €</b>
Recettes propres d'investissement (hors 1068) (i)	69 854 €	47 609 €	9 039 €	607 €	8 301 €
Capacité de financement (j=f+i)	211 242 €	80 556 €	-42 835 €	229 481 €	47 185 €
Remboursement du capital de la dette	24 893 €	25 852 €	26 848 €	27 883 €	28 957 €
Capacité de financement nette (k=j-g)	186 349 €	54 704 €	-69 683 €	201 598 €	18 227 €
Dépenses d'équipement brut (l)	290 221 €	40 136 €	21 448 €	4 565 €	229 656 €
Besoin de financement (m=l-k)	103 872 €	-14 568 €	91 131 €	-197 033 €	211 429 €
Emprunt souscrit (n)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat 01/01 N (o)	1 187 073 €	1 083 201 €	1 097 769 €	1 006 638 €	1 203 671 €
Résultat exercice (p=-m+n)	-103 872 €	14 568 €	-91 131 €	197 033 €	-211 429 €
Résultat 31/12 N (o+p)	1 083 201 €	1 097 769 €	1 006 638 €	1 203 671 €	992 242 €
Encours de dette 01/01 N (q)	209 650 €	184 757 €	158 905 €	132 057 €	104 174 €
Flux net de dette (r=n-g)	-24 893 €	-25 852 €	-26 848 €	-27 883 €	-28 957 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	184 757 €	158 905 €	132 057 €	104 174 €	75 217 €
CAF	141 388 €	32 947 €	-51 874 €	228 874 €	38 884 €
taux de CAF	7%	2%	-3%	9%	2%
CAF nette	116 495 €	7 095 €	-78 722 €	200 991 €	9 927 €
Encours de dette / RRF	9%	8%	7%	4%	3%
Capacité de désendettement (en années)	1,3	4,8	-2,5	0,5	1,9
Fds de roulement en jours de dépenses	210,3	211,1	180,2	201,5	144,7

Les recettes progressent de 6% sur l'exercice 2023 (notamment avec la revalorisation des tarifs ce qui a stimulé les recettes) mais à un rythme moindre que les dépenses.

Donc le fonds de roulement est passé sous le million d'euros.

Dans les points positifs, il faut souligner un faible endettement, les emprunts en cours qui seront totalement terminés en 2026. Se posera la question du financement de la nouvelle déchetterie qui sera un investissement important.

Programme d'investissement prévisionnel 2024 :

1/ Remplacement du local du gardien sur le site de la déchetterie de Vouziers (50 000 €) / subvention DETR 2023 acquise (30%)

2/ Remplacement des camions bennes de collecte (commande en 2024 pour une livraison en 2025 110 000 € sur 2024)

3/ Achat et aménagement d'un abri mobile pour le gardiennage des déchetteries modulables (15 000 €) / subvention DETR 2023 acquise (30%)

4/ Achat de nouveaux points d'apport volontaire pour les déchets alimentaires (10 000 €) : 10 nouveaux arrivent qui vont être déployés dans différentes communes.

Concernant la nouvelle déchetterie, un Bureau d'Etudes travaille actuellement sur une étude de faisabilité, qui sera présentée en groupe de travail « Déchets ménagers » le 18 mars. Après les différentes étapes de validation, les travaux pourraient débuter en 2025.

1 -TRAVAUX	€ HT	€ TTC
- Voire / Plateforme / Quais / Casiers	1 145 000 €	1 374 000 €
- Bâtiments / Locaux / Abris	353 000 €	423 600 €
- Réseaux divers	170 000 €	204 000 €
- Clôture-Portails / Aménagement paysager	72 000 €	86 400 €
- Autres équipements (vidéosurveillance, contrôle accès, ...)	53 000 €	63 600 €
- Signalétique	30 000 €	36 000 €
<b>TOTAL 1</b>	<b>1 823 000 €</b>	<b>2 187 600 €</b>

2 -PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES	€ HT	€ TTC
Etude topo et géotechnique, Maitrise d'œuvre, Architecte	145 000 €	174 000 €
<b>TOTAL 2</b>	<b>145 000 €</b>	<b>174 000 €</b>

→ **Plan Pluriannuel d'Investissement**

	INVESTISSEMENTS				
	2024 / 2025 /2026				
	BUDGET GENERAL	BUDGET ANNEXE PAD	BUDGET ANNEXE PISCINE	BUDGET ANNEXE PAE	BUDGET ANNEXE ZAE
Dépenses	5 868 831,00 €	1 618 743,00 €	533 000,00 €	1 480 000,00 €	100 000,00 €
	61,13%	16,86%	5,55%	15,42%	1,04%
Recettes	2 046 457,00 €	1 091 000,00 €	19 000,00 €	600 000,00 €	0,00 €
	54,48%	29,04%	0,51%	15,97%	0,00%
FCTVA	1 369 496,13 €				

4 grandes familles de dépenses d'investissement sur ces 3 ans :

- Les aides (habitat, économie, tourisme) = 1 200 000 €
- Les contributions à des aménagements réalisés par d'autres structures (par exemple la voie verte) = 760 000 €
- Les travaux, aménagements et matériels = 6 600 000 €
- Les études de planification = 869 000 €

Le Budget général porte essentiellement la majorité des investissements. Pour la piscine, il y aura le projet des ombrières photovoltaïques, et pour la ZAC de Buzancy il pourrait y avoir une extension.

→ Prévisions 2024-2026

Comptes administratifs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026
Recettes de gestion (a)	7 360 427 €	8 131 673 €	8 127 039 €	8 855 419 €	9 484 924 €	9 777 475 €	9 885 025 €	9 996 259 €
Evol		10%	0%	9%	7%	3%	1%	1%
Dépenses de gestion (b)	6 624 066 €	7 274 640 €	7 437 121 €	7 356 552 €	8 093 894 €	8 827 159 €	8 927 265 €	9 029 414 €
Evol		10%	2%	-1%	10%	9%	1%	1%
<b>Epargne de gestion (c)=(a-b)</b>	<b>736 361 €</b>	<b>857 033 €</b>	<b>689 918 €</b>	<b>1 498 867 €</b>	<b>1 391 030 €</b>	<b>950 316 €</b>	<b>957 760 €</b>	<b>966 844 €</b>
Résultat financier (d)	-19 447 €	-14 676 €	-11 393 €	-15 690 €	-11 824 €	-8 881 €	-5 831 €	-4 291 €
Résultat exceptionnel (e)	7 410 €	-18 730 €	21 025 €	13 763 €	-32 948 €	Supprimé dans la M57		
<b>Epargne brute (CAF) (f)=(c+d+e)</b>	<b>724 324 €</b>	<b>823 627 €</b>	<b>699 550 €</b>	<b>1 496 940 €</b>	<b>1 346 258 €</b>	<b>941 435 €</b>	<b>951 929 €</b>	<b>962 553 €</b>
Recettes propres d'investissement (hors 1068) (i)	81 559 €	52 472 €	911 043 €	1 371 561 €	1 192 517 €	1 209 481 €	1 762 861 €	980 923 €
Capacité de financement (j)=(f+i)	805 883 €	876 099 €	1 610 593 €	2 868 501 €	2 538 775 €	2 150 917 €	2 714 790 €	1 943 477 €
Remboursement du capital de la dette	115 847 €	101 497 €	69 653 €	179 103 €	184 033 €	183 723 €	186 184 €	153 584 €
Capacité de financement nette (k=j-g)	690 036 €	774 602 €	1 540 940 €	2 689 398 €	2 354 742 €	1 967 194 €	2 528 606 €	1 789 893 €
Dépenses d'équipement brut (l)	748 610 €	1 428 423 €	2 046 244 €	3 065 935 €	1 726 070 €	4 426 526 €	1 921 303 €	1 185 000 €
Besoin de financement (m=l-k)	58 574 €	653 821 €	505 304 €	376 537 €	-628 672 €	2 459 332 €	-607 304 €	-604 893 €
Emprunt souscrit (n)	0 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat 01/01 N (o)	8 099 620 €	8 041 046 €	7 387 225 €	8 381 921 €	8 005 384 €	8 634 056 €	6 174 724 €	6 782 027 €
Résultat exercice (p=-m+n)	-58 574 €	-653 821 €	994 696 €	-376 537 €	628 672 €	-2 459 332 €	607 304 €	604 893 €
Résultat 31/12 N (o+p)	8 041 046 €	7 387 225 €	8 381 921 €	8 005 384 €	8 634 056 €	6 174 724 €	6 782 027 €	7 386 920 €
Encours de dette 01/01 N (q)	1 012 651 €	896 804 €	795 307 €	2 225 654 €	2 046 551 €	1 862 518 €	1 678 795 €	1 492 611 €
Flux net de dette (r=-n-g)	-115 847 €	-101 497 €	1 430 347 €	-179 103 €	-184 033 €	-183 723 €	-186 184 €	-153 584 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	896 804 €	795 307 €	2 225 654 €	2 046 551 €	1 862 518 €	1 678 795 €	1 492 611 €	1 339 028 €
CAF	724 324 €	823 627 €	699 550 €	1 496 940 €	1 346 258 €	941 435 €	951 929 €	962 553 €
taux de CAF	10%	10%	9%	17%	14%	10%	10%	10%
CAF nette	608 477 €	722 130 €	629 897 €	1 317 837 €	1 162 224 €	757 712 €	765 746 €	808 970 €
Encours de dette / RRF	12%	10%	27%	23%	20%	17%	15%	13%
Capacité de désendettement (en années)	1,2	1,0	3,2	1,4	1,4	1,8	1,6	1,4
Fds de roulement en jours de dépenses	443,1	370,6	411,4	397,2	389,4	255,3	277,3	298,6

Il faut retenir que la situation prévisionnelle lorsque l'on y intègre les investissements, est bonne ; Au niveau des ratios financiers, taux de CAF reste à 10, la capacité de désendettement reste tout à fait en deçà des seuils d'alerte, tout comme pour le fonds de roulement.

Sur la prévision de la capacité du Budget Général à porter les investissements, il n'y a pas d'alerte particulière jusqu'en 2026.

Ajout du financement des investissements des budgets annexes par le Budget Général :

Comptes administratifs	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	2024	2025	2026
Recettes de gestion (a)	7 360 427 €	8 131 673 €	8 127 039 €	8 855 419 €	9 484 924 €	9 777 475 €	9 885 025 €	9 996 259 €
Eval		10%	0%	9%	7%	3%	1%	1%
Dépenses de gestion (b)	6 624 066 €	7 274 640 €	7 437 121 €	7 356 552 €	8 093 894 €	8 827 159 €	8 927 265 €	9 029 414 €
Eval		10%	2%	-1%	10%	9%	1%	1%
Subventions BA pour financement invest						178 981 €	887 401 €	578 205 €
Epargne de gestion (c-a-b)	736 361 €	857 033 €	689 918 €	1 498 867 €	1 391 030 €	771 334 €	70 359 €	388 639 €
Résultat financier (d)	-19 447 €	-14 676 €	-11 393 €	-15 690 €	-11 824 €	-8 881 €	-5 831 €	-4 291 €
Résultat exceptionnel (e)	7 410 €	-18 730 €	21 025 €	13 763 €	-32 948 €	Supprimé dans la M57		
Epargne brute (CAF) (f=c+d+g)	724 324 €	823 627 €	699 550 €	1 496 940 €	1 346 258 €	762 454 €	64 528 €	384 348 €
Recettes propres d'investissement (hors 1068)	81 559 €	52 472 €	911 043 €	1 371 561 €	1 192 517 €	1 209 481 €	1 762 861 €	980 923 €
(i)								
Capacité de financement (j=f+i)	805 883 €	876 099 €	1 610 593 €	2 868 501 €	2 538 775 €	1 971 935 €	1 827 389 €	1 365 272 €
Remboursement du capital de la dette	115 847 €	101 497 €	69 653 €	179 103 €	184 033 €	183 723 €	186 184 €	153 584 €
Capacité de financement nette (k=j-g)	690 036 €	774 602 €	1 540 940 €	2 689 398 €	2 354 742 €	1 788 212 €	1 641 205 €	1 211 688 €
Dépenses d'équipement brut (l)	748 610 €	1 428 423 €	2 046 244 €	3 065 935 €	1 726 070 €	4 426 526 €	1 921 303 €	1 185 000 €
Besoin de financement (m=l-k)	58 574 €	653 821 €	505 304 €	376 537 €	-628 672 €	2 638 314 €	280 098 €	-26 688 €
Emprunt souscrit (n)	0 €	0 €	1 500 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Résultat 01/01 N (o)	8 099 620 €	8 041 046 €	7 387 225 €	8 381 921 €	8 005 384 €	8 634 056 €	5 995 742 €	5 715 645 €
Résultat exercice (p=-m+n)	-58 574 €	-653 821 €	994 696 €	-376 537 €	628 672 €	-2 638 314 €	-280 098 €	26 688 €
Résultat 31/12 N (o+p)	8 041 046 €	7 387 225 €	8 381 921 €	8 005 384 €	8 634 056 €	5 995 742 €	5 715 645 €	5 742 332 €
Encours de dette 01/01 N (q)	1 012 651 €	896 804 €	795 307 €	2 225 654 €	2 046 551 €	1 862 518 €	1 678 795 €	1 492 611 €
Flux net de dette (r=n-g)	-115 847 €	-101 497 €	1 430 347 €	-179 103 €	-184 033 €	-183 723 €	-186 184 €	-153 584 €
Encours de dette 31/12 N (q+r)	896 804 €	795 307 €	2 225 654 €	2 046 551 €	1 862 518 €	1 678 795 €	1 492 611 €	1 339 028 €
CAF	724 324 €	823 627 €	699 550 €	1 496 940 €	1 346 258 €	762 454 €	64 528 €	384 348 €
taux de CAF	10%	10%	9%	17%	14%	8%	1%	4%
CAF nette	608 477 €	722 130 €	629 897 €	1 317 837 €	1 162 224 €	578 731 €	-121 656 €	230 765 €
Encours de dette / RRF	12%	10%	27%	23%	20%	17%	15%	13%
Capacité de désendettement (en années)	1,2	1,0	3,2	1,4	1,4	2,2	23,1	3,5
Fds de roulement en jours de dépenses	443,1	370,6	411,4	397,2	389,4	247,9	233,7	232,1

Il y a une stratégie de financement des investissements des Budgets Annexes (PAD et piscine) à définir ; Effectivement, l'année 2025 est définie comme une année « point dur » si tous les investissements se font en même temps car la Capacité d'Auto Financement nette est négative et la capacité de désendettement est au-dessus des seuils d'alerte. Dès l'année 2026, les ratios redeviendront corrects.

Il s'agit d'une question de programmation et de ventilation des investissements.

→ **La projection budgétaire sur la période 2024-2026 en fonctionnement**

- Des recettes de fonctionnement principalement dynamisées en 2024 par la revalorisation des bases fiscales décidées en loi de finances (+ 3,9%) et par le FPIC. Un retour à un rythme plus modéré en 2025 (entre 2 et 3% pour les bases). Des mécanismes de compensation ou de redistribution de fiscalité indirecte devenus prépondérants dans les recettes (Fractions de TVA, IFR...). La conservation du FPIC sera un enjeu.
- En attente des travaux sur la réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement, une ressource dont les modalités de calcul qui repose sur la population notamment, sont défavorables au territoire.
- Des dépenses prévisionnelles de fonctionnement en hausse en 2024 principalement alimentées par les charges de personnel (suivi d'une augmentation modérée en 2025 et 2026). Une prévision

à 2,5% / an (sauf électricité) sur les charges à caractère général. Une prévision de virement du Budget Général aux budgets annexes autour d'1,1 € M et stabilité des versements au titre des attributions de compensation.

M. Frédéric MATHIAS demande si les élus ont bien reçu le FPIC pour l'année 2023 car il n'a pas souvenir de l'avoir reçu pour sa commune ; M. Fabien COURTOIS précise qu'un courrier de la préfecture a été envoyé aux communes en novembre 2023 avec les modalités et le calendrier de versement du FPIC.

→ **L'avis de la commission des finances**

Pour les investissements, le fonds de roulement permet au budget général de soutenir l'effort de financement net projeté, y compris pour les investissements sur les budgets annexes. L'avis de la commission des finances est donc de privilégier la subvention d'investissement du budget général aux budgets annexes.

L'évolution des recettes ne nécessite pas de recourir à court terme à une revalorisation des taux de fiscalité directe locale, même si l'évolution des indicateurs financiers servant au calcul des dotations et du FPIC (coefficient d'intégration fiscale, effort fiscal agrégé,...) doit être surveillée pour garantir, collectivement, le maintien de ces ressources.

Il faudra être vigilant au niveau des ratios (coefficient d'intégration fiscale, effort fiscal...) mais sans alerte particulière.

Au sujet du FPIC, M. Frédéric MATHIAS demande si une stratégie est mise en place pour les années à venir ?

M. Vincent FLEURY indique qu'il est difficile d'en établir une car les règles changent tous les ans. Pour faire bouger notre CIF, il faudrait que le bloc communal, c'est-à-dire l'EPCI mais aussi les communes, fassent évoluer leur taux de fiscalité directe locale.

La commission des finances propose de maintenir les taux . Il est difficile de savoir de combien il faudrait augmenter les taux pour garantir l'éligibilité sur la durée.

M. Frédéric MATHIAS souhaiterait savoir si l'EPCI aurait une idée de ce que chaque commune devrait apporter en effort fiscal supplémentaire ? Ou peut-on se passer du FPIC ? Comment le surveiller ?

M. le Président précise qu'il faut surveiller le « peloton », c'est à dire les 700 communautés de communes les plus défavorisées qui sont éligibles. Notre collectivité est classée 400<sup>ème</sup>, il y a donc encore un peu de marge.

Pour 2024, cela serait fort étonnant que 300 collectivités nous dépassent si les règles ne changent pas. Il n'y a donc pas de risque pour cette année. Il faudra surveiller, début 2025, notre classement. De plus, il est difficile d'évaluer ce qu'il faudrait faire car cela dépend aussi de la stratégie des autres communautés de communes.

M. Pierre POTRON indique que cela serait intéressant de faire des simulations pour atteindre le point 1 du FPIC ? M. le Président précise que cela n'est plus d'actualité, ce qui compte aujourd'hui est la position dans le classement qui détermine l'éligibilité ou pas au FPIC.

M. Frédéric MATHIAS demande si la collectivité a quand même une idée de l'écart entre notre collectivité et les autres ? Et dans ce cas, la communauté de communes pourrait avoir une vision plus claire de ce qui passe. M. le Président explique qu'il n'y a pas de risque pour l'année 2024 et qu'il faut attendre les chiffres pour 2025.

M. Frédéric MATHIAS estime seulement que si cet effort doit être collectif, il faudrait que les communes disposent de plus d'éléments pour avoir une décision éclairée.

M. Gérard LORFEUVRE fait remarquer que l'augmentation éventuelle des taxes est fonction du budget des communes et non pas de la communauté de communes ; Certaines communes reçoivent la dotation de l'élu local. Par rapport à la collectivité, lorsque les communes augmentent les taxes, c'est certainement bon pour le FPIC mais ce qui intéresse au niveau communal, c'est d'abord le budget des communes.

M. le Président précise qu'il n'est pas question d'aller faire de l'ingérence dans les communes, il faut simplement bien comprendre que cette approche du FPIC est faite à l'échelle du bloc communal et que bien entendu les décisions restent communales.

Plus aucune remarque n'étant faite sur ces orientations budgétaires, M. le Président remercie le travail réalisé par la commission des finances, ainsi que M. Fabien COURTOIS et Amandine TEIXEIRA

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, PREND ACTE avec 88 voix POUR et 1 voix CONTRE (017 BESTEL Bernard) de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 sur la base du rapport présenté.**

c) Taux de fiscalité directe locale 2024

Pour rappel, en 2021, le conseil communautaire avait validé les principes suivants :

- Principe favorable de recourir à l'imposition afin de mobiliser les fonds nécessaires au financement de la compétence GEMAPI,
- Principe de financement de la compétence GEMAPI par les impôts traditionnels et non par la création de la taxe GEMAPI.

Le conseil communautaire avait alors approuvé en 2022, une hausse de fiscalité de 0,5 points pour les impôts suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,18
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,91
Cotisation foncière des entreprises	21,62

Et en 2023, il a été approuvé les taux suivants :

Taxe foncière sur les propriétés bâties	5,18
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	7,91
Cotisation foncière des entreprises	21,62
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	6,34

Pour 2024, il est proposé au conseil communautaire de maintenir les taux d'imposition à l'identique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 87 voix POUR, 1 voix CONTRE (001 POTRON Pierre) et 1 ABSTENTION (105 CARPENTIER Dominique) DECIDE de fixer les taux de fiscalité directe locale 2024 tels que proposés.

### 3) TOURISME : Approbation d'une convention de mandat avec la SPL Destination Ardennes

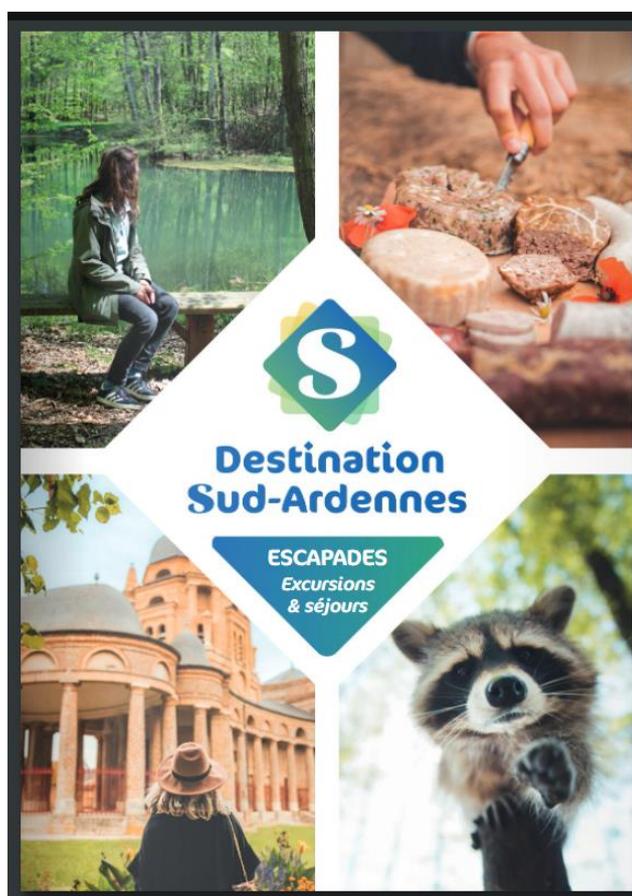
Mme Danièle ANDREY fait un point sur le SPL Sud Ardennes qui vient tout juste de sortir sa première brochure « Escapades » qui correspond à la mise en place des premiers produits touristiques commercialisés.

Cela était une des missions de la SPL que de pouvoir conclure des conventions avec d'autres prestataires du territoire et ainsi pouvoir construire des « packages » clés en mains pour les personnes désireuses de venir sur le territoire : 1 journée, 2 journées voire plus.

Eventails de prestations : restauration, visites natures, circuits découvertes, visites culturelles...

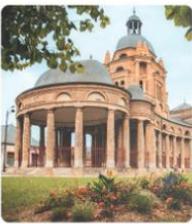
Il s'agit d'un essai puisqu'il n'y a pas encore un éventail de prestations très développé ; la licence de commercialisation a été obtenue en 2023.

Il faut savoir que les visites se préparent au moins 6 mois à l'avance.



### CÔTÉ PATRIMOINE






**NOS INCONTOURNABLES**

L'Auberge de Verlaine, un musée encore marqué par la présence du poète... Rimbaud n'est pas loin non plus !

L'église baroque d'Asfeld, en forme d'instrument de musique, et son festival de viole de gambe (2024)

Rethel, la Cité Mazarin

Vouziers, ville de la reconstruction des années 1920

### CÔTÉ NATURE





**NOS INCONTOURNABLES**

Plus de 200km de sentiers de randonnée en forêt, dans les champs, au bord de l'eau...

Le Rucher du Marcassin, unique ferme pédagogique apicole du Grand Est

Le Parc Argonne Découverte, ses loups, ses spectacles d'oiseaux...

La Voie Verte Sud-Ardenne, au bord de l'eau

### CÔTÉ HISTOIRE



Le Sud-Ardenne, une région marquée par les guerres et par les occupations allemandes

Marcher sur les pas du **Sergent Alvin York** et revivre ses exploits en forêt à Châtel-Chéhéry

Découvrir le quotidien d'un village occupé et détruit durant la Grande Guerre (Somme, devenue une paisible commune auréolée de 4 fleurs)

L'étonnant cimetière militaire d'Agremont-sur-Aire, et la nécropole nationale de Chestres, toutes deux reconnues **Patrimoine Mondial par l'UNESCO**



### CÔTÉ GOURMAND



**NOS INCONTOURNABLES**

À Les Champs, une confiserie artisanale

Les **paysans - meuniers - biscuitiers** de l'Atelier Contal, leurs cookies et leurs biscuits salés-gourmands !

Le vin **pétillant de groseilles** du Clos de Gobu

Le **boudin blanc** de Rethel, authentique et délicat



## Destination Sud-Ardenne

### Nos suggestions d'Escapades dans Le Sud-Ardenne\*

#### EN GROUPE



**GOURMANDISES & POÉSIE**

Visite guidée de l'Auberge de Verlaine

Repas autour du boudin blanc de Rethel

1 JOURNÉE à partir de 40€/pers. minimum 12 pers.

#### À MOTO



**SUR LES ROUTES DE L'ARGONNE**

Découverte des sites de 1914-18 (roadbook fourni)

Demi-pension en hôtel\*\* incluant dîner et nuitée avec spa et sauna

3 JOURS, 2 NUITS à partir de 190€/pers.

#### EN COUPLE



**DÉCONNEXION EN DUO**

Séance relaxation au spa

Nuit romantique en chambre d'hôtes

Apéritif et dîner

1 WEEK-END (1 NUIT) à partir de 159€/pers.



\* Tarifs indicatifs n'incluant pas les repas non mentionnés, les transports et assurances, l'éventuel supplément single, les dépenses personnelles



## Destination Sud-Ardenne

Estelle  
escapades@sudardennes.fr  
06 07 67 03 03



**POINT D'ACCUEIL DU RETHÉLOIS**  
23 rue Thiers  
08300 RETHEL  
TÉL. 03 54 82 84 22

**POINT D'ACCUEIL DE L'ARGONNE**  
10 place Camot  
08400 VOUZIERES  
Tél. 03 24 71 97 57



sudardennes.fr

La SP. Destination Sud-Ardenne est immatriculée au Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours - n°19006270001

Société Publique Locale au capital de 40000€ - RCS Sedan SIRET 50672961900016 - Code APE 7330Z - n° TVA FR 89568759011

© 2023 Destination Sud-Ardenne. Tous droits réservés. Toute réimpression ou utilisation non autorisée sans la permission écrite de la Direction est formellement interdite.

Mme Danièle ANDREY explique qu'une convention de mandat est un acte administratif qui permet à un organisme de confier des missions précises à un autre organisme. Le mandataire, celui qui se voit confier les missions, intervient alors dans un cadre déterminé pour le compte du mandant, celui qui confie les missions.

Le Parc Argonne Découverte (PAD) est un parc animalier et de loisirs, propriété de la Communauté de communes de l'Argonne Ardennaise (le mandant). La Communauté de communes en assure la gestion et l'exploitation. Dans le cadre de cette exploitation, la Communauté de communes souhaite confier à la Société Publique Locale Destination Sud Ardennes, dénommée Office de Tourisme Destination Sud Ardennes (le mandataire), des missions relatives à la commercialisation du parc auprès de la clientèle.

La mission confiée est d'assurer la conception, l'organisation et la commercialisation de prestations touristiques au sein du PAD. Cela comprend :

- 1/ La recherche de clients
- 2/ La gestion des réservations
- 3/ La mise en place de prestations « clés en main » pour les clients qui se rendent au Parc Argonne.

Le mandat confié ne concerne que des réservations de groupe dans le cadre de packages élaborés par l'Office du tourisme.

En échange des prestations apportées, l'Office du Tourisme applique une tarification spécifique sur les prestations vendues pour le compte du PAD. Pour chaque prestation réalisée ayant été gérée par l'Office du Tourisme, la Communauté de communes adresse une facture à l'Office de Tourisme. Les recettes encaissées sont imputées sur le budget annexe du Parc Argonne Découverte.

L'objectif partagé est d'augmenter la fréquentation au Parc Argonne Découverte en développant des packages qui permettent de proposer aussi des circuits sur le territoire en combinant des visites de sites patrimoniaux, de loisirs, la restauration,.. et ainsi allonger la présence des groupes en Argonne. Cela permet aussi de stimuler l'hébergement en proposant des offres sur deux jours par exemple.

A titre d'information, la Maison de la Nature de Boult-aux-Bois va également signer une convention de ce type avec la SPL.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE par 86 voix POUR, 2 voix CONTRE (051 RAGUET Philippe , 091 BOUILLON Mathieu) et 1 ABSTENTION (058 RAULET Olivier) :**

- **D'APPROUVER la convention de mandat relative à la commercialisation de prestations pour le Parc Argonne Découverte entre la SPL Destination Sud Ardennes – Office de Tourisme – et la Communauté de communes de l'Argonne ardennaise telle que présentée.**
- **D'AUTORISER le Président à signer la convention ainsi que ses avenants éventuelles et tout acte à intervenir nécessaires à l'application de cette décision,**

#### **4) RESSOURCES HUMAINES :**

- a) Modification du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel

Mme Karine ODIENNE indique que la collectivité a instauré le Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, sujétions, expertise et engagement professionnel (RIFSSEP) en 2012, modifié au fil du temps pour intégrer l'éligibilité à de nouvelles filières ou grades.

A ce jour, l'ensemble des filières et grades concernés dans la collectivité sont intégrés sauf le grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de la filière culturelle suite à la réussite au concours d'un agent.

Ainsi, le comité social territorial réuni le 09/02/2024 a été saisi de cette intégration dans le RIFSSEP, rendant un avis favorable.

En conséquence, le Conseil communautaire est invité à délibérer sur le projet de délibération telle qu'elle a été transmise.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire DECIDE par 83 voix POUR, 1 voix CONTRE (025 NIZET Sylvain) et 5 ABSTENTIONS (004 LOUIS Jean-Marc , 048 FOURCART Marie Hélène , 074 DUMANGE Dominique , 088 MALVAUX Frédéric , 091 BOUILLON Mathieu) d'instaurer le régime indemnitaire dans les conditions telles que présentées et CHARGE le Président de signer tous les actes à intervenir.**

b) Création d'un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2eme classe (28/35ème)

Au sein du service périscolaire, un agent a été recruté par le biais d'un contrat aidé renouvelable au 02/02/2024 dernier.

Cependant, ce renouvellement n'a pas été accepté par les services de l'Etat.

Par conséquent, il est proposé au Conseil communautaire de créer un emploi permanent à temps non complet d'adjoint technique principal de 2ème classe pour exercer les missions d'agent périscolaire polyvalent à compter du 1er mai 2024.

Ainsi, le comité social territorial réuni le 09/02/2024 a été saisi de cette création rendant un avis favorable.

Il est proposé au Conseil Communautaire la création de cet emploi et autorise le Président à signer tous les actes à intervenir.

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire DECIDE par 81 voix POUR, 1 voix CONTRE (025 NIZET Sylvain) et 7 ABSTENTIONS ( 004 LOUIS Jean-Marc , 027 CERRAJERO Eladio , 059 LECLERCQ Guy , 067 ROUSSY Elise (Guy 059 LECLERCQ) , 068 HAULIN Bertrand , 074 DUMANGE Dominique , 088 MALVAUX Frédéric) :**

- d'adopter la proposition du Président
- de modifier le tableau des emplois
- d'inscrire au budget les crédits correspondants
- que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1<sup>er</sup> mai 2024.

## 5) QUESTIONS DIVERSES

- Poursuite de la distribution aux communes d'un « kit communication » offert par la communauté de communes pour les communes

- Distribution de pièges à frelons asiatiques

Suite à la présentation de M. Caron au Conseil communautaire du 8 février 2024, 3 réunions publiques (Ballay, Buzancy, Monthois) se sont tenues avec environ 150 participants.

Plus de 350 pièges ont été distribués ; plus de la moitié des communes sont couvertes.

Des kits pièges sont à retirer à la sortie de la réunion pour les communes qui le souhaitent ; Aurélien MUSU et M. CARON restent à disposition pour plus d'informations sur le sujet.

- Question de M. Christophe LEBON (excusé) par le biais de Mme Nadège LAMPSON-GUEILLIOT : Concernant les biodéchets, il est obligatoire de mettre les biodéchets dans les conteneurs prévus à cet effet ; Mais les conteneurs débordent outrageusement à Vouziers ; est-il prévu d'en ajouter ? Une réflexion a-t-elle été faite pour ce qui est de la distribution des sacs Kraft ? Que faire pour les personnes mettant les aliments à côté des conteneurs ce qui amène des rongeurs ?

M. le Président rectifie en disant que la loi confère aux collectivités l'obligation de mettre en place des solutions de tri des biodéchets, ce qui ne veut pas dire qu'il y a obligation pour les particuliers de mettre leurs biodéchets forcément dans les conteneurs installés. Les filières sont à la fois sur les déchets fermentescibles, mais concerne aussi et surtout le compostage. Le groupe déchets ménagers réfléchit à la façon de développer le compostage individuel. ; Le partenariat avec Valodéa permettra de favoriser la mise en place de composteurs collectifs.

A ce jour, les points d'apports volontaires ont été doublés à Vouziers.. Un déploiement sur les 5 communes bourg-centre sera effectué prochainement.

- M. Frédéric MATHIAS demande qui va évacuer les pneus laissés aux abords des supermarchés à Vouziers, suite à la manifestation des agriculteurs.,

M. Christophe MANCEAUX indique qu'il a été convenu avec la FDSEA que chaque supermarché prenne en charge leur évacuation mais les prestataires sont difficiles à trouver. Le service environnement vient d'envoyer des contacts.

L'enseigne E.Leclerc a porté plainte contre X car les personnes qui ont déversé n'ont pas été identifiées.

- Prochain Conseil communautaire : Jeudi 11 avril 2024 à 19h30 aux Tourelles
- Lundi 29 avril 2024 à 17h00 à la salle des fêtes de Vouziers : une invitation va être envoyée aux élus: elle concerne une réunion organisée par M. le Préfet portant sur la sécurité dans sa globalité.

M. le Président remercie les élus pour leur attention.

Plus aucune remarque n'étant faite, la séance est levée à 20h50.

Fait à Vouziers, le 26/03/2024

Le secrétaire de séance,

Thierry MACHINET



Le Président,  
  
 Benoit SINGLIT